

Inscription en Terminale Série Générale et Technologique et Série Professionnelle

Procédure

Une demande de changement d'établissement en terminale générale **doit rester exceptionnelle**. Elle ne peut recevoir un avis favorable qu'en fonction des places disponibles une fois les élèves prioritaires inscrits (doublants et montants de l'établissement).

Pour toute demande (sauf situation d'emménagement dans le département), **il convient de ne pas procéder à la radiation de l'élève demandeur avant les résultats des démarches.**

Le dossier départemental d'Ille et Vilaine « **Demande d'affectation en lycée public terminale générale technologique ou professionnelle** » devra être retiré dans l'établissement d'origine courant mai, début juin. Ce dossier pourra aussi être téléchargé sur le site de la DSDEN 35 : <https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-lycee-public-d-ille-et-vilaine-122151>.

Les dossiers incomplets vous seront automatiquement retournés. (cf formulaire de demande)

Calendrier

En fonction de la date d'envoi du dossier, il y a deux procédures différentes :

↳ **Avant le 12 juin 2026** : le dossier **papier COMPLET** devra être transmis au lycée Bréquigny (Lycée Bréquigny, Secrétariat scolarité, 7 avenue G. Graff, 35205 RENNES CEDEX).

- **Si votre demande est acceptée par le lycée Bréquigny**, vous en serez informé un dossier d'inscription vous sera expédié à votre domicile.
- **Si votre demande est refusée par manque de place disponible**, la Direction des Services Académiques d'Ille et Vilaine (le service de la DIVEL) notifiera le refus par courrier, ou pour les élèves emménageant, notifiera une réponse d'attente dans la perspective de la commission du 28 août 2025.

↳ **Du 13 juin 2026 jusqu'au 21 août 2026 (voie générale et technologique) jusqu'au 25 août 2026 (voie professionnelle)** et **uniquement pour les élèves qui emménagent dans le département ou les élèves ayant échoué au baccalauréat et souhaitant changer d'établissement**

Les familles effectuent leur demande sur **DEMARCHE NUMERIQUE**. Le lien est disponible sur le site de la DSDEN à l'adresse <https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-lycee-public-d-ille-et-vilaine-122151>. (rubrique « demande de changement d'établissement»). Les demandes sont traitées au cas par cas au regard des places disponibles.

⇒ Seuls les dossiers complets seront transmis aux chefs d'établissement dans la perspective de la commission d'ajustement du 27 ou 28 août 2026 (voie générale et technologique), du 10 septembre 2026 (voie professionnelle).

- Si votre demande est acceptée par le lycée Bréquigny, vous en serez informé par téléphone ou mail après le 28 août 2026 (d'où l'importance de noter sur le dossier un n° de téléphone portable et adresse e-mail). Si vous confirmez la demande d'affectation, un dossier d'inscription vous sera expédié à votre domicile.
- En cas d'avis défavorable, vous recevrez de la DSDEN une réponse d'attente via la plateforme « DEMARCHE NUMERIQUE ».
- Les demandes arrivées après le 21 août 2026 sur la plateforme « DEMARCHE NUMERIQUE » seront traitées par la DSDEN au regard des places disponibles après la rentrée, voie générale et voie technologique, après le 25 août 2026 pour la voie professionnelle.

Demande d'internat

La pression étant forte à l'internat, l'affectation d'un élève au lycée Bréquigny ne vaut pas admission automatique à l'internat.

Une commission se réunira début juillet et examinera l'ensemble des demandes d'inscription à l'internat. Une réponse vous sera envoyée à votre domicile au plus tard à la mi-juillet.